

International République démocratique du Congo

Moïse Katumbi condamné à 3 ans de prison

- Le pouvoir en place à Kinshasa restreint l'espace politique à la veille d'un scrutin hypothétique.

- Après le dossier des mercenaires, l'ex-gouverneur du Katanga est poursuivi pour spoliation.

- Une condamnation à trois ans de prison empêcherait Moïse Katumbi de participer à la course à la présidence.

L'opposition parle d'un procès sans fondement et purement politique

Quelques heures. Il n'aura fallu que quelques heures cette fois pour que Moïse Katumbi Chapwe, l'un des principaux adversaires du clan du président congolais Joseph Kabila, soit condamné par la Justice dans un surprenant dossier de spoliation.

Le 30 avril dernier, quelques jours avant d'annoncer sa candidature dans la course à la magistrature suprême, Moïse Katumbi Chapwe, ex-gouverneur du Katanga, nous déclarait: "Je suis devenu l'homme à abattre pour le pouvoir de la RDC." Une assertion qui s'est révélée plus que prémonitoire.

Quatre jours plus tard, à quelques heures de l'annonce officielle de sa candidature, le ministre congolais de la Justice, Alexis Thambwe, annonçait l'ouverture d'une enquête contre Moïse Katumbi pour recrutement de mercenaires. Un dossier qui impliquait, aux dires du ministre, 600 hommes de main venus essentiellement des Etats-Unis et d'Afrique du Sud. Un chiffre qui allait tomber à 12, quelques jours plus tard, lors d'une interview accordée à Bruxelles par ce même ministre. Jusqu'à ce jour, un seul homme a été arrêté et remis aux autorités américaines. "Mais l'enquête se poursuit", prévient-on au ministère de la Justice congolais où l'on rappelle que le dossier est "très sérieux" et "concerne ni plus ni moins que des atteintes à la sécurité intérieure et extérieure. Un crime passible de la peine de mort".

Moïse Katumbi, lui, est désormais en Europe après avoir été autorisé à quitter le territoire congolais pour recevoir des soins médicaux suite aux coups reçus lors des échauffourées entre ses supporters et la police congolaise lors de sa troisième audition dans ce dossier devant le tribunal de Lubumbashi.

Aujourd'hui, c'est pour un dossier de

spoliation que Moïse Katumbi a été convoqué devant la Justice de Lubumbashi. Un dossier pénal famélique (voir page 17) qui lui vaut pourtant une condamnation à trois ans de prison. Une peine suffisante pour l'empêcher de briguer la présidence.

Procès politique ?

Mais dans les rangs de ses proches, la panique n'est pas de mise. "C'est un procès purement politique", lance Olivier Kamitatu, vice-président du G7, une plateforme de 7 partis politiques qui ont quitté la majorité présidentielle en septembre dernier face au refus du président Kabila de se positionner sur son futur. En effet, le président en exercice arrive au terme de son second mandat et ne peut se représenter lors des présidentielles prévues pour le mois de novembre prochain. Mais aujourd'hui, le clan Kabila joue clairement la montre et rétrécit le champ des libertés politiques pour permettre à son chef de s'accrocher au pouvoir en violation de la Constitution.

"Il y a eu le dossier des mercenaires, il y a aujourd'hui ce dossier de spoliation rocambolesque, si ça ne suffit pas, le clan Kabila en construira d'autres. Notre Justice est bafouée. La majorité présidentielle se moque des institutions de notre pays", poursuit Olivier Kamitatu.

Des accusations rejetées par les tenants de la majorité qui se contentent de marteler que "le droit s'applique à tout le monde et que M. Katumbi doit répondre de ses actes".

Dans les faits, la majorité de M. Kabila est de plus en plus aux abois face à une

communauté internationale qui ne cesse de rappeler l'absolue nécessité pour le pouvoir de respecter la Constitution. Le Sénat américain, lui, planche sur des sanctions qui frapperaient le premier cercle des proches de Kabila. "Une quarantaine de noms sont sur cette liste", expliquait récemment à "La Libre" un diplomate américain.

Duo Tshisekedi/Katumbi

L'opposition congolaise, elle, est parvenue à ériger un front uni, lors d'un conclave organisé à Genval les 8 et 9 juin, autour de la personnalité d'Etienne Tshisekedi, le vieux leader de l'UDPS.

"Le duo Tshisekedi/Katumbi fait peur au pouvoir, commente un journaliste de Kinshasa. Kabila a tout tenté pour s'attirer les faveurs du vieil opposant qui a finalement signifié son refus de tout arrangement avec le pouvoir. L'accord signé chez vous a été reçu comme une giflette pour le régime de Kinshasa. Ce front de l'opposition est capable de faire bouger les lignes. Kabila et les siens sont esseulés. Tout ce qu'ils ont tenté s'est soldé par un échec. Les sorties de plus en plus musclées de M. Mova, secrétaire général du PPRD, le parti de Kabila, démontrent que nous sommes lancés dans une dangereuse fuite en avant. Comment accepter que cet homme, ex-ambassadeur de la RDC à Bruxelles, puisse dire que les élections n'auront pas lieu en 2016 et que M. Kabila est trop jeune pour la retraite sans que cela n'émeuve la communauté internationale. La condamnation de Katumbi s'inscrit dans cette logique de dérive désespérée."

Hubert Leclercq

Le clan présidentiel rétrécit le champ des libertés politiques pour permettre à son chef de s'accrocher au pouvoir.

3 Questions à**RAPHAËL
KATABE KATOTO**

Frère aîné de Moïse Katumbi,
ex-candidat à la présidence
de la RDC et "propriétaire"
du bien visé dans ce dossier.

1 Que reproche-t-on exactement à votre frère ?

"C'est tellement surréaliste. Il aurait donc spolié un bien réclamé par un citoyen grec dans le cadre d'une succession plus de quarante ans après la vente de ce fameux bien."

2 Vous démentez cette accusation ?

"Mon frère n'a aucun lien avec ce bien. C'est moi qui en suis le propriétaire depuis 1976. J'ai tous les documents qui l'attestent. La propriétaire de ce bien et d'autres sur Lubumbashi a quitté le pays au tout début des années 70. Elle a confié la gestion de ses biens à la Sonas (Société nationale d'assurances) qui devait les mettre en location. J'ai loué ce bien dans lequel toute la famille, y compris Moïse qui devait avoir 6 ou 7 ans, a vécu. En 1976, elle a demandé à ce que la Sonas vende ses biens. En tant que locataire, j'avais un droit de préemption que j'ai utilisé pour l'acheter. Cela fait donc quarante ans et il n'y a jamais eu la moindre contestation."

3 Craignez-vous pour la carrière politique de votre frère ?

"Cette condamnation ne vaut rien. Je le dis haut et fort et je m'explique. Primo : dans ce dossier, la juge qui a mené les débats et refusé d'entendre la défense avait été récusée. Secundo : l'un des droits juges qui devaient signer la condamnation a refusé de le faire parce qu'il la jugeait complètement infondée. Il a été emmené dans les locaux de l'ANR, nos services de sécurité, jusqu'à ce qu'il obtempère. Tertio : nos avocats vont demander la révocation de ce jugement devant la cour suprême de Kinshasa. Une procédure et un parcours que je connais bien puisque j'ai subi la même ignominie. J'étais candidat à la présidence quand j'ai été accusé du meurtre d'un ressortissant grec. J'ai été jugé coupable à Lubumbashi à la suite d'un procès aussi surréaliste que celui que vient de vivre mon frère, qui est toujours en Europe pour se soigner. Mes avocats ont donc plaidé la révocation de cette condamnation à Kinshasa. Ils ont obtenu gain de cause. L'affaire a été rejugée au Kasai et j'en suis sorti blanchi et les juges ont osé parler de dossier politique construit de toutes pièces. Je suis donc confiant pour Moïse, ce n'est pas cette farce qui peut l'arrêter."